

**ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT  
DES STAGIAIRES DE L'E. N. F. I. P.  
9, Avenue Pierre Mendès-France**

**77186 - NOISIEL**

Rapport du commissaire aux comptes sur  
les comptes annuels  
Exercice clos le 31 Août 2020

# François QUENIAT

Expert Comptable diplômé par l'Etat

Membre de l'Ordre des Experts Comptables  
et Comptables agréés de la Région Parisienne

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

119, avenue du Général Leclerc – 92340 BOURG LA REINE

E-mail : francois.quentiat@fidurex.com

☎ : 01 41 31 59 30

📠 : 01 41 31 59 35

**ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT  
DES STAGIAIRES DE L'E.N.F.I.P.  
9, Avenue Pierre Mendès-France**

**77186 - NOISIEL**

<p><b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b> <b>Exercice clos le 31 août 2020</b></p>
---

Monsieur Le Président,  
Aux Membres de l'association,

## **OPINION**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 12 janvier 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES STAGIAIRES DE L'ECOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité de l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BOURG-LA-REINE, le 14 décembre 2020

Le Commissaire aux Comptes  
**F. QUENIAT**



## BILAN ACTIF

1

ACTIF		Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 262	1 262				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	523 650	353 150	170 500	191 446	20 946	10.94
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	10 866	10 824	42	95	53	55.98
	Autres immobilisations corporelles	465 229	416 639	48 590	59 609	11 019	18.49
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	17 323		17 323	8 321	9 002	108.18	
<b>Total I</b>	1 018 331	781 876	236 455	259 471	23 016	8.87	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	83		83	96	12	12.96
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	270	270		71 736	71 736	100.00
	Autres créances				136 641	136 641	100.00
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	536 283		536 283	109 747	426 536	388.65	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	536 636	270	536 366	318 220	218 146	68.55	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 554 967	782 146	772 821	577 691	195 130	33.78	

Pour authentification  
Le Commissaire aux Comptes

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

f

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
		<b>31/08/2020</b>	<b>12 31/08/2019</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	315 802	363 230	47 428	13.06
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	98 549	47 428	51 121	107.79
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	225 984	254 872	28 888	11.33	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
<b>Total I</b>	443 238	570 675	127 437	22.33	
	<b>Comptes de liaison</b>				
	<b>Total II</b>				
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
<b>Total III</b>					
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers		428	428	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 535	4 933	399	8.08
	Dettes fiscales et sociales	996	1 655	659	39.80
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	130 407		130 407		
Instrument de trésorerie					
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance	193 645		193 645	
	<b>Total IV</b>	329 583	7 016	322 567	NS
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	772 821	577 691	195 130	33.78

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

135 938

7 016

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2020	12	31/08/2019	12
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	12	50	38	75.14
Production vendue de Biens et Services	1 576 617	1 302 506	274 111	21.04
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	405 611	230 000	175 611	76.35
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations	14 732	17 350	2 618	15.09
Autres produits	2 521	882	1 639	185.78
<b>Total I</b>	1 999 494	1 550 788	448 705	28.93
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
<i>Pour authentification Le Commissaire aux Comptes</i>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)	12	28	40	145.08
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	2 087 768	1 582 417	505 351	31.94
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	9 679	10 296	617	5.99
Charges sociales	2 939	3 364	425	12.64
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	32 018	34 062	2 043	6.00
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	270		270	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1 155	8 352	7 197	86.17
<b>Total II</b>	2 133 842	1 638 463	495 379	30.23
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	134 348	87 675	46 674	53.23
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

11 476

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2 439

## COMPTE DE RESULTAT

f

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2020	12	31/08/2019	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 403		1 978		575	29.07
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 049				2 049	
<b>Total V</b>	3 452		1 978		1 474	74.53
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	3 452		1 978		1 474	74.53
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	130 896		85 697		45 199	52.74
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 934		11 819		7 885	66.72
Produits exceptionnels sur opérations en capital	28 889		28 889		0	0.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>	32 822		40 708		7 886	19.37
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>	475		2 439		1 965	80.54
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	32 347		38 269		5 921	15.47
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	2 035 768		1 593 474		442 294	27.76
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	2 134 317		1 640 902		493 414	30.07
<b>Solde intermédiaire</b>	98 549		47 428		51 121	107.79
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	98 549		47 428		51 121	107.79

Pour authentification  
Le Commissaire aux Comptes



## ANNEXE

1

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	X	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X	
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>		
Principes et conventions générales	X	
Permanence ou changement de méthodes	X	
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>		
Etat des immobilisations	X	
Etat des amortissements	X	
Etat des provisions		NS
Etat des échéances des créances et des dettes	X	
Tableau de suivi des fonds dédiés		NA
Variation des fonds propres		NA
Autres immobilisations incorporelles	X	
Evaluation des immobilisations corporelles	X	
Evaluation des amortissements	X	
Créances immobilisées	X	
Evaluation des créances et des dettes	X	
Dépréciation des créances	X	
Charges à payer	X	
Charges et produits constatés d'avance	X	
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>		
Ventilation des subventions	X	
Valorisation des contributions volontaires	X	

Pour authentification  
Le Commissaire aux Comptes

NA = Non Applicable NS = Non significative

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 772 821.01 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 999 493.70 Euros et dégagant un déficit de 98 548.59- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020. L'exercice précédent d'une durée de 12 mois, clos le 31 août 20219, avait dégagé un résultat négatif de 47.428,00 euros.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Conformément aux dispositions du plan comptable général sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire COVID-19 a eu un impact significatif sur son activité depuis le mois de mai 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

De nombreux logements sont restés vacants à compter du 12 mai 2020, les établissements de formation n'ayant plus reçu de public à partir de cette date contrairement aux années précédentes. Sur l'ensemble des 3 sites gérés par l'ALS, l'incidence sur le résultat de la vacance des logements est estimée à 159 K euros.

Sur le seul site de LYON, la charge financière (130.047 €) relative aux logements de G.L.H. est supportée par le Ministère conformément à l'avenant du 15 janvier 2018 à la convention du 27 novembre 2002 et est incluse dans la subvention mentionnée ci-dessous.

Enfin, l'ALS a reçu en juillet 2020 une subvention exceptionnelle de 324.052 euros destinée à lui permettre d'avoir une trésorerie suffisante pour la rentrée 2020/2021 dans l'attente du versement de la subvention 2021.

Pour authentification  
Le Commissaire aux Comptes

**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Dans le contexte COVID-19, l'Enfip a programmé une rentrée en établissement (septembre et octobre 2020) avec une première partie de formation au format hybride. Ce nouveau format de formation n'a pas empêché les stagiaires reçus en formation sur les 3 sites de réserver des logements auprès de l'ALS, comme les années précédents.

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Aucun ajustement n'est intervenu dans les comptes annuels pour tenir compte de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 et à ses conséquences.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Pour authentification  
Le Commissaire aux Comptes

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	524 912		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 866		
Installations générales agencements aménagements divers	118 555		
Matériel de transport	17 593		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	331 166		
<b>TOTAL</b>	<b>478 181</b>		
Prêts, autres immobilisations financières	8 321		17 273
<b>TOTAL</b>	<b>8 321</b>		<b>17 273</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 011 414</b>		<b>17 273</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			524 912	524 912
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			10 866	10 866
Installations générales agencements aménagements divers			118 555	118 555
Matériel de transport			17 593	17 593
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 085	329 081	329 081
<b>TOTAL</b>		<b>2 085</b>	<b>476 095</b>	<b>476 095</b>
Prêts, autres immobilisations financières			8 271	17 323
<b>TOTAL</b>		<b>8 271</b>	<b>17 323</b>	<b>17 323</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 356</b>	<b>1 018 331</b>	<b>1 018 331</b>

Pour authentification  
Le Commissaire aux Comptes

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	333 466	20 946		354 412
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 771	53	0	10 824
Installations générales agencements aménagements divers	118 555			118 555
Matériel de transport	17 593			17 593
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	271 558	11 018	2 084	280 491
<b>TOTAL</b>	<b>418 477</b>	<b>11 071</b>	<b>2 084</b>	<b>427 464</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>751 942</b>	<b>32 017</b>	<b>2 084</b>	<b>781 876</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	20 946				
Instal.techniques matériel outillage indus.	53				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 018				
<b>TOTAL</b>	<b>11 071</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 017</b>				

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>			
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	17 323	17 323	
Clients douteux ou litigieux	270	270	
<b>TOTAL</b>	<b>17 593</b>	<b>17 593</b>	

<b>Etat des dettes</b>				
	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 535	4 535		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	965	965		
Autres impôts taxes et assimilés	32	32		
Autres dettes	130 407	130 407		
Produits constatés d'avance	193 645	193 645		
<b>TOTAL</b>	<b>329 583</b>	<b>329 583</b>		

**Autres immobilisations incorporelles**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	1 262	1.00

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

**Créances immobilisées**

Pour authentification  
Le Commissaire aux Comptes

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

**Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 535
Total	4 535

**Charges et produits constatés d'avance**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	193 645
Total	193 645

Quote-part de subvention d'exploitation reçue au titre de l'exercice 2020-2021

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Ventilation des subventions**

Pour authentification  
Le Commissaire aux Comptes

**Valorisation des contributions volontaires**

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et l'association, l'Etat met à la disposition de l'A.L.S. les moyens nécessaires au fonctionnement de ses services administratifs et à la l'exercice de sa mission sociale. L'E.N.F.I.P. n'a pas revalorisé depuis 2010 ces aides indirectes :

Au titre de l'exercice clos le 31 août 2020, elles s'analysent comme suit :

Matériels et mobiliers de bureau : 1.393 €